



FICHE ASSOCIATION

MAISON DES LYCÉENS (ouvert aux étudiants)

2023-2024

APPEL DE COTISATION À LA M.D.L.

Au même titre que le Foyer Socio-Éducatif en collège, la MDL est une association régie par les lois de 1901 et administrée conjointement par des élèves / étudiants et des membres de l'équipe éducative de l'établissement. Elle a un rôle qui touche beaucoup de domaines de la Vie de l'Etablissement :

➤ **AIDE et SOLIDARITE** : la caisse de solidarité peut être sollicitée pour aider les familles à faire face, dans l'urgence, à des situations souvent compliquées. Elle peut ainsi compléter efficacement les aides qui peuvent être données grâce aux fonds sociaux de l'établissement.

La MDL peut participer aussi aux campagnes de solidarité nationales : « une rose, un espoir », jeunesse au plein air, subvention pour aider au mieux les enfants hospitalisés à poursuivre leur scolarité et ce, dans des conditions les plus proches possibles de la classe, etc...

➤ **AIDE aux ACTIVITES menées par les CLUBS du lycée** :

Les clubs qui fonctionnent en dehors des heures de classe permettent aux lycéens/étudiants d'avoir une activité ludique en fonction de leurs goûts.

➤ **PARTICIPATION FINANCIÈRE aux ACTIVITES CULTURELLES** : sorties - atelier théâtre – atelier musique. Les élèves/étudiants adhérents peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle.

➤ **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ESPACE MDL**

Il convient de signaler également que pour toutes ces activités, les élèves/étudiants qui adhèrent à la MDL sont couverts par une assurance souscrite auprès de la M.A.I.F.

✂ Par votre **cotisation basée sur le seul volontariat**, vous permettrez aux clubs du lycée d'engager des actions mais aussi à notre Association de répondre positivement aux actions d'**Aide** et de **Solidarité** que nous menons tant au niveau familial et individuel qu'au niveau local et national.

✂-----Coupon à joindre au dossier-----

COTISATION pour la Maison Des Lycéens

Talon à remplir obligatoirement et à remettre dans le dossier d'inscription ainsi que le chèque de cotisation pour que vous soyez membre de la MDL

Le chèque, agrafé au coupon, sera libellé à l'ordre de : MDL du lycée Louis Vincent

Merci de préciser au dos du chèque vos nom-prénom et votre classe.

NOMPrénom Classe.....

adhère à la MDL du Lycée pour l'année 2023/2024 :

- Cotisation de base (participation au fonctionnement des activités des clubs et aide aux sorties)

5 euros

+

- Caisse d'Aide et de Solidarité **euros** (si vous le souhaitez)

NOM DE LA BANQUE..... N° CHEQUE.....MONTANT.....EUROS

NOTE : En cas de départ intempestif en cours d'année, le montant de l'adhésion ne sera pas restitué

Date et signature de l'étudiant